



## REGLEMENT 2026

**40<sup>ème</sup> Rallye National des Côtes du Tarn**

**MODERNE**

**27,28 Février, 1 Mars 2026**

**ECURIE DES 2 RIVES**

53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81

E-mail : [ecuriedes2rives@gmail.com](mailto:ecuriedes2rives@gmail.com)

Site : <http://rallyedescotesdutarn.free.com>

# **SOMMAIRE**

<b><u>Programme du Rallye</u></b>	Page 3
<b><u>Liste des adresses</u></b>	Page 4
<b><u>Article 1P – Organisation</u></b>	
Définition	Page 5
Comité d'organisation	Page 6
Secrétariat du Rallye	Page 7
<b>1.1P :</b> Officiels du Rallye	Page 8
<b>1.2P :</b> Eligibilité	Page 10
<b>1.3P :</b> Vérifications	Page 10
<b><u>Article 2P – Assurances</u></b>	Page 11
<b><u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u></b>	
<b>3.1P :</b> Demande d'engagement – inscriptions	Page 11
<b>3.1.10P :</b> Concurrents admis	Page 11
<b>3.1.11P :</b> Droits d'engagements	Page 12
<b><u>Article 4 – Voitures et équipements</u></b>	
<b>4.3P :</b> Assistance	Page 12
<b>4.9P :</b> Géolocalisation	Page 13
<b><u>Article 5 – Identification des Voitures et Publicité</u></b>	
<b><u>Article 6 – Site et infrastructure</u></b>	
<b>6.1P :</b> Description	Page 14
<b>6.2P :</b> Reconnaissances	Page 14
<b>6.2.1P :</b> Nombre de passages	Page 15
<b><u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u></b>	
7.5.20P :      Séances d'essais	Page 15
7.6P :      Parcs fermés	Page 15
<b><u>Article 8 – Réclamations – Appels</u></b>	Page 16
<b><u>Article 9 – Classements</u></b>	Page 16
<b><u>Article 10 – Prix – Coupes</u></b>	Page 16
<b><u>ANNEXES</u></b>	
<b><u>Itinéraire Horaires 1<sup>ère</sup> Etape</u></b>	
<b><u>Itinéraire Horaires 2<sup>ème</sup> Etape</u></b>	

## PROGRAMME – HORAIRES

### **Mardi 6 Janvier 2026**

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

### **Lundi 16 Février 2026**

Clôture des engagements.

### **Samedi 21 Février et Dimanche 22 Février 2026 de 9h00 à 12H00 :**

Vérifications administratives préliminaires à la salle de réception de VINOVALIE  
Route d'Albi 81800 RABASTENS

### **Jeudi 26 Février et Vendredi 27 Février 2026 de 8h00 à 12h00**

Vérifications administratives préliminaires à la salle de réception de VINOVALIE  
Route d'Albi 81800 RABASTENS

**Vendredi 27 Février 2026 :** Conférence de presse à la Halle à 18h à RABASTENS. Tous les équipages seront ensuite conviés à un dîner offert à l'occasion du 40<sup>ème</sup> rallye des Côtes du Tarn à la salle Roger Béteille – 16 rue du Moulin à Vent – 81800 RABASTENS

### **Reconnaissances :**

#### **Le samedi 21 Février et dimanche 22 Février :**

9h30 à 12h et 14h à 18h

#### **Le jeudi 26 Février et vendredi 27 Février :**

8h30 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

#### **Vendredi 27 Février 2026**

**A partir de 16h :** Accueil des Officiels à la salle Roger Béteille – 16 rue du Moulin à Vent - 81800 RABASTENS

**18h à 20h :** Vérifications Techniques : Société VMS- ZAC des Massiès - 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation)

#### **Samedi 28 Février 2026**

**A partir de 10 h :** Accueil des officiels – Salle Roger Béteille- 16 rue du Moulin à vent - 81800 RABASTENS

**De 7h30 à 11h00 :** Vérifications Techniques : Société VMS- ZAC des Massiès - 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

**11h30 :** Première réunion du Collège (modernes) des Commissaires Sportifs à l'Hôtel de Ville de Rabastens (salle de la Tour)

**13h00 :** Publication de la liste des concurrents autorisés (Modernes) à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> étape

**Heure de départ** du 1<sup>er</sup> concurrent Moderne du parc fermé – Place de la Mairie - 81800 COUFFOULEUX : Heure de départ du 1<sup>er</sup> VHC- 14h30

**Heure d'arrivée** du 1<sup>er</sup> concurrent Moderne au parc fermé - Place de La Mairie – 81800 COUFFOULEUX : Heure d'arrivée du 1er VHC – 20h22

**23h00 :** Affichage du classement partiel à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape.

#### **Dimanche 1 Mars 2026**

**Heure de départ** du 1<sup>er</sup> concurrent Moderne du parc fermé – Place de la Mairie- 81800 COUFFOULEUX : Heure de départ du 1<sup>er</sup> VHC – 9h00

**Heure d'arrivée** du 1<sup>er</sup> concurrent Moderne au parc fermé –Place de la Mairie – 81800 COUFFOULEUX : Heure d'arrivée du 1<sup>er</sup> VHC- 14h08

Le classement final provisoire sera disponible sur l'application **SPORTITY (Mot de passe : RDCT)** au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.

**Remise des Prix** : Elle aura lieu au fur et à mesure de l'arrivée de chaque équipage sur le podium d'arrivée

**Vérifications Finales :**

*Garage MOUISSET*

*10 Bis Route de Saurs*

*81800 RABASTENS*

*Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC*

## **LISTE DES ADRESSES**

**Organisateur Technique :**

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.

**Tel : 07 82 65 12 06**

**E-mail : [ecuriedes2rives@gmail.com](mailto:ecuriedes2rives@gmail.com) Site : [www.rallyedescotesdutarn.com](http://www.rallyedescotesdutarn.com)**

**Mise à disposition du Road- Book :**

Le Road Book sera mis en à disposition lors des pré-vérifications administratives à partir du Samedi 21 Février 2026

Plus d'information sur [www.rallyedescotesdutarn.com](http://www.rallyedescotesdutarn.com)

**Vérifications Techniques**

**Vendredi 27 Février** de 18h à 20h :

Société VMS -ZAC des Massiès – 81800 COUFFOULEUX

**Samedi 28 Février** de 7h30 à 11h00 : Société VMS- ZAC des Massiès – 81800 COUFFOULEUX

**Accueil des officiels :**

Salle de Roger Béteille- 16 rue du Moulin à Vent- 81800 RABASTENS

**P.C du Rallye :**

Hôtel de Ville de RABASTENS – Salle Paul NEVILLE

**Salle de Presse :**

Hôtel de Ville de RABASTENS

**Accueil des commissaires :**

Salle de Roger Béteille- 16 rue du Moulin à Vent- 81800 RABASTENS

**Zone de déchargement des remorques :** ZAC des Massiès 81800 COUFFOULEUX

**Le déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre(s) lieu(s).**

**Parc Assistance :** 5 zones dans la ville de RABASTENS ( place Auger Gaillard, parking du covoiturage, parking du cimetière, parking VINOVALIE)) seront dédiées au parc d'assistance. Un plan sera disponible sur SPORTITY. Ouverture le samedi 28 Février à partir de 14h.

**Heure de mise en place du parc de départ :**

Vendredi 27 Février : 17h

Samedi 1 Mars : 6h30

Dimanche 2 Mars : 6h30

**Heure limite d'entrée dans le parc de départ :** 10 minutes avant l'heure de départ

**Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE** sera mis en place :

à COUFFOULEUX

Point GPS : 43°48'14.1'' N et 1°44'45'' E

**Affichage officiel :**

La communication générale et individuelle se fera par voie électronique. Les documents officiels seront consultables sur l'application SPORTITY (téléchargeable gratuitement pour les appareils IOS sur Appelstore et pour les appareils Androïd sur Google Play). Le Mot de Passe est : **RDCT**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

**Définition**

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais organise en qualité d'organisateur administratif, sous réserve de l'approbation de l'autorité préfectorale, les 27- 28 Février, et 1 Mars 2026 :

**Le 40ème RALLYE NATIONAL DES COTES DU TARN**

L'organisateur technique est l'Ecurie des 2 Rives dont l'adresse est : 53 Avenue Jean Bérenguer 81800 COUFFOULEUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA .

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA en date du **24/12/2025** sous le Numéro **44** et par la ligue en date du **19/12/2025** sous le Numéro **3**

### **Comité d'organisation :**

### **COMITE D'HONNEUR**

Mr Laurent BUCHAILLAT

Préfet du Tarn

Mme. Carole DELGA

Présidente de la Région Occitanie

M. Christophe RAMOND

Président du Conseil Départemental

Mme. Karine ERODI

Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Tarn

M. Pierre GOSSELIN

Président de la Fédération Française du Sport Automobile

M. Michel VERGNES

Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées

Mmes Amina SOULE

Co présidentes de l'ASA du Vignoble Tarnais

et Myriam PUECH

M. Alain MARY

Président du C.O.D.E.S.A

M. Paul SALVADOR

Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet,  
Maire de Castelnau de Montmiral

Mme. Maryline LHERM

V.C Présidente Départementale du Conseil  
Départemental – Maire de Lisle sur Tarn- Vice-présidente  
de la C.A.G.G

Mr Gilles TURLAN

Conseiller Départemental – Maire de GIROUSSENS

M. Nicolas GERAUD

Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.G

M. Olivier DAMEZ

Maire de COUFFOULEUX

Mme Martine SOUQUET

Vice-Président de la C.A.G.C

Mme Marie GRANEL

Maire de GAILLAC -Vice-Présidente de la C.A.G.G

Mme Elisabeth LOYER

Maire de TAURIAC

M. Patrick LAGASSE

Maire de MONTVALEN

M. Bernard EGUILIZ

Maire de BROZE

Mr Jean Claude BOURJADE

Maire de BEAUVAIS

Maire de MONTGAILLARD

## **COMITE D'ORGANISATION :**

Président	Anthony POUGET
Vice-présidents	Jean-Bernard VAYSSIERE Éric FAVREAU Alexandre HERMET
Secrétaire	Bernard MONFRAIS
Secrétaire Adjointe	Elodie LEBA
Trésorière	Chantal FAVREAU
Responsables Communication- Attaché de Presse	Éric LAURENS et Antonin THOMAS
Responsable des Officiels	Richard MOLINIER
Responsables des Commissaires	Éric LAURENS
Responsable des Engagements	Philippe MAYERAS Alexandre HERMET
Responsable V.I.P	Jean Paul FABRE
Responsable RTS	Colette BELLEGARDE- MARY Pierre LEGRIX

## **SECRETARIAT DU RALLYE :**

**Jusqu'au Jeudi 26 Février 2026 à 23H59**, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFFOULEUX.

**Tel : 07 82 65 12 06**

**Du Vendredi 27 Février 2026 à 00h00 au Dimanche 1 Mars 2026 18H00**, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :  
P.C du Rallye – Hôtel de Ville de RABASTENS – Salle Paul Neville

**Tableaux officiels d'Affichage**

Le tableau officiel d'affichage sera numérique et à consulter sur l'application SPORTITY-  
Mot de Passe : **RDCT**

**1.1P. OFFICIELS**

Observateur FFSA	En cours	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M DECARPENTRIE	3433
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M CABROL	14590
	JC LEROY	5492
Directrice de Course	E ROL	40773
Directeur de Course Adjoint VHC et Nouveau Départ	M.LAROULANDIE	8495
Adjoints à la D.C	En cours S ROL	44492
Relations Concurrents Responsable Moderne	A.L PORTAL M.VIDAL	155690 179595
Responsable des Commissaires Techniques	A FOURMENT	6222
Commissaires Techniques	B. SANGLA M.ALGANS	8230 299446
Commissaire Technique Nouveau Départ	A. PINHO	10062
Directeurs de course délégués aux E. S	J. ETIENNE Y. ESCLOUPE	17167 76046

Directeur de course délégué au Shake Down	Y. ESCLOUPE	76046
Commissaire Sportif au départ d'E.S	JM LIGON M.AMICO	307439 160465
Responsable des Parcs	En cours Philippe BADOU	279999
Médecin Responsable	J BRISSAT	160417
Responsable des Classements Modernes -VHC	CHRONOLIVE	
Responsable Chronos	O. GAUBERT	7238
Chargé de la vérification de la Publicité	A. MARY	4611
Responsable des commissaires	P. MAYERAS	317172
Responsable des Officiels	E LAURENS	133555
Voiture Info	E. LAURENS	133555
Speaker	V.DOUGADOS	329296
DC Véhicule BBR	En cours	
Véhicule Autorité	P. MARTY	9699
DC Véhicule 000	F. MARTY	241841
DC Véhicule 00	P. MAYERAS	317172
Véhicule Damier	F. VERGNES	57541

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

## **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 40ème Rallye National des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2026, coefficient 4**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge de l'ASA Route d'Argent 2026
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

Le rallye des Côtes du Tarn est inscrit en PEA

## **1.3P. VERIFICATIONS**

**Avant le départ :**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le Vendredi 27 Février et Samedi 28 Février 2026.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

- Zone d'Activité des Massiès 81800 COUFFOULEUX, le vendredi 27 Février **à partir de 17h** et le Samedi 28 Février **à partir de 7h** suivant convocations

**Le déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu**

### **● Administratives préliminaires :**

**Samedi 21 Février et Dimanche 22 Février 2026 :** de 9h00 à 12h00 Salle de réception VINOVALIE- Route d'Albi -81800 RABASTENS

**Jeudi 26 Février et Vendredi 27 Février 2026 :** de 8h à 12h00 : Salle de Réception VINOVALIE- Route d'Albi- 81800 RABASTENS

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

**Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité**

**Licences Pilote et Copilote de l'année en cours**

**Photocopie 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture**

**Passeport Technique du véhicule de compétition**

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

● **Techniques :**

Vendredi 27 Février de 18h à 20h : Société VMS- ZAC des Massiès 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation)

**Samedi 28 Février de 7h30 à 11h00** : Société VMS- ZAC des Massiès 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation)

**Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE** sera mis en place :

à COUFFOULEUX

Point GPS : 43°48'14.1'' N et 1°44'45'' E

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET  
13, rue du Pastel  
81150 MARSSAC-SUR-TARN  
Tél : 06.27.67.60.93  
Mail : [alexandrehermet@hotmail.com](mailto:alexandrehermet@hotmail.com)

Clôture des engagements lundi **16/02/2025** à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

### **3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum pour les 4 rallyes est fixé à **120**. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

### **3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **440 €** avec publicité obligatoire + **40€** pour le système de géolocalisation
- **880 €** sans publicité obligatoire (x2) + **40€** pour le système de géolocalisation

Les moyens de paiement sont soit par chèque ou par virement avec les coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR76 1120 6200 0887 1839 7810 036

BIC : AGRIFRPP812

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

Du montant des droits d'engagement

De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

Les engagements par télécopie ou par mail ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P – ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

**TOUTE INFRACTION ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE.**

**Des places numérotées seront attribuées** par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

#### **4.9 P GEOLOCALISATION**

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du roadbook. **Une caution de 200 € (à l'ordre de Géochrono)** sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc....), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles. Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant le rallye.

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son Système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

## - ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1.1. P – IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **5.2. P PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6. 1P – DESCRIPTION**

Le 40ème Rallye National des Côtes du Tarn présente un parcours de 286,58 Kms comportant 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130,62 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

#### **1<sup>ère</sup> ETAPE :**

COUFFOULEUX/COUFFOULEUX

(4épreuves – 60.92 kms)

E.S 1/3 « RABASTENS/ ST CAPRAIS »

21.26 kms x 2 = 42.52 kms

E.S 2/4 « MONTAIGUT/LISLE SUR TARN »

9.20 kms x2 : 18.40 kms

#### **2<sup>ème</sup> ETAPE**

COUFFOULEUX/COUFFOULEUX

( 4 épreuves – 69.70 kms)

E.S 5/7 « RABASTENS/Les AUZERALS »

13.18 kms x 2 = 26.36kms

E.S 6/8 « MONTGAILLARD/TAURIAC/MONTVALEN »

21.67kms x 2 = 43.34 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge atomique dont l'accès vous sera communiqué ultérieurement

Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book

### **6.2P – RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**Le samedi 21 Février et dimanche 22 Février :**

8h30 à12h et de 14h et 18h

**Le jeudi 26 Février et vendredi 27 Février :**  
de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

### **6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES**

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.  
Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.  
Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.  
Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » et un **numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué le jour des vérifications préliminaires..

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard FFSA

### **7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI**

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **vendredi 27 Février 2026 de 14h00 à 17h30 (réservation avec la feuille d'engagement)** et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 70 euros (Paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums.**

Au départ de la séance d'essais, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**Le parc de déchargement et d'assistance se feront sur les parkings du Groupe SURPLUS RECYCLAGE - 205 Avenue Gustave EIFFEL – Z.I Mas de Rest – 81600 GAILLAC.**

**Tout essai privé est INTERDIT à partir du 2 Février jusqu'au 2 Mars 2026 même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises**

## **7.6P – PARC FERMÉ**

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

### **Liste des Parcs Fermés :**

- Place de la Mairie- 81800 COUFFOULEUX : Samedi 28 Février 2026 jusqu'au départ de la 1<sup>ère</sup> étape

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> Etape jusqu'au Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape le Dimanche 1 Mars 2026 et arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

- **Pointage en avance autorisé** au CH 4A – Fin de la 1<sup>ère</sup> Etape , et **au CH 8A : Fin du Rallye.**

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Il n'y a pas de dotation en prix.

Tous les équipages ayant terminé le Rallye seront récompensés.

## **REMISE DES RECOMPENSES**

La remise des récompenses aura lieu **le Dimanche 1 Mars 2026 à l'arrivée Place de la Mairie -81800 COUFFOULEUX**